

l'an dernier, bien qu'il n'ait pas toujours partagé mes vues et que, naturellement, je n'aie pas approuvé toutes ses observations: C'est le premier comité de cette Chambre indépendamment de 1932 ou 1934, qui ait fait une enquête sur cette question sans songer à l'opportuniste politique. Je ne crains pas d'être contredit. Dans tout le cours de notre enquête, l'an dernier, nous n'avons pas essayé de puiser dans les dossiers en vue de nuire au parti conservateur. Mais nous sommes efforcés de savoir où résidait la difficulté touchant la méthode actuelle du plus méritant, et les réponses de certain témoin m'ont surpris. Je puis tout aussi bien mentionner le nom de M. Phelan, qui est à la tête d'une des associations du service civil et qui nous a avoué qu'il ne pouvait répondre à nos questions convenablement à cause de certaines conséquences qui pourraient s'ensuivre. Est-ce de cette manière que les présidents de ces fédérations devraient présenter leur cause à un comité qui cherche à s'enquérir? Ils devraient être prêts à dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, sans crainte. C'est dans ce but que nous étions là, et non pour nous amuser, pas moi du moins.

Je serai heureux de faire partie de ce comité et de continuer le travail de l'an dernier. Et qu'il soit bien entendu qu'en étant membre d'un tel comité je ne désire pas exercer de favoritisme politique. C'est un ennui mais je tiens à rendre service à mon pays.

L'hon. M. LAWSON: Je soulève une question de privilège, monsieur l'Orateur. Le règlement de la Chambre ne me permet pas d'accepter le défi de mon honorable ami, mais je serai bien aise de le faire à la première occasion. Tout de même, j'appellerai l'attention sur une fausse assertion de l'honorable député. Il a dit que le comité de 1932 a proposé le renvoi de tous les commissaires. C'est inexact. Nous avons proposé la destitution de deux des commissaires, et pour cause. Cette proposition fut approuvée unanimement par le comité, y compris les deux membres libéraux de cette Chambre qui en faisaient partie.

M. T. J. O'NEILL (Kamloops): Je vois avec plaisir dans le *Feuilleton* que le Gouvernement à l'intention de rétablir ce comité concernant le service civil. Vu que nous avons tant de fonctionnaires, c'est une excellente idée de maintenir ce comité. De fait, il devrait être permanent, comme ceux des chemins de fer, des comptes publics ou de la banque et du commerce.

On a beaucoup parlé aujourd'hui du régime actuel. Quelques honorables députés ont dit que l'honorable représentant de Témiscouata

(M. Pouliot) cherche, apparemment, à détruire le système du recrutement au mérite. Je me demande comment on peut l'appeler ainsi, ou comment il peut fonctionner comme tel lorsque ceux qui sont au haut de l'échelle, les commissaires, sont nommés par le gouvernement au pouvoir au moment où l'emploi devient vacant. Le léopard peut-il changer les taches de sa peau? On ne saurait changer un homme simplement en le nommant fonctionnaire; il reste tel qu'auparavant. Il en serait ainsi pour moi, et même pour les honorables députés qui soutiennent le contraire. Leurs idées politiques ne changeraient pas. Si nous devons avoir un régime du mérite, il faut qu'il commence au sommet. Les chefs de la Commission du service civil devraient atteindre ces postes par leur mérite; on devrait les recruter par promotion dans les rangs.

L'hon. M. LAWSON: Le président de la Commission a atteint ce poste par promotion.

M. O'NEILL: J'en conviens, en ce qui concerne le président. On a parlé aussi de la limite d'âge. Nous savons qu'il existe aujourd'hui dans le service civil beaucoup d'hommes ayant dépassé la limite d'âge, et je ne vois pas de raison pour que ces fonctionnaires, qui ont joui de gros traitements pendant un certain nombre d'années, gardent leur poste après avoir atteint la limite d'âge de soixante-cinq ans, alors que nous avons tant de jeunes gens sans travail dans le pays.

Je ne vois pas comment peut prévaloir le système du mérite, avec des examens oraux. Quand les candidats ont passé leur examen écrit, on forme un comité pour leur faire subir un examen oral, et vous pouvez avoir comme président de ce comité un homme ne connaissant absolument rien du sujet sur lequel il interroge les candidats. Après cela, les candidats reçoivent leurs notes, basées principalement sur cette épreuve orale. Je suis d'accord avec l'honorable député de York-Sud (M. Lawson), quand il dit que les emplois inférieurs ne devraient pas être remplis par les soins de la Commission du service civil. Supposons que l'on ait besoin d'un concierge pour un édifice dans l'Ouest. Après l'épreuve écrite il y aura un examen oral, avec, peut-être, le principal de l'école comme président du comité. Ce principal ne saurait probablement pas allumer le feu dans une fournaise ou réparer un robinet qui coule, et cependant il va juger les candidats à l'emploi de concierge. Comment un système du mérite peut-il fonctionner dans ces conditions? C'est absolument impossible. En ce qui concerne les postes plus élevés, j'approuve pleinement le système du mérite.